
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet
de ligne à 315 kV du parc éolien de la Rivière-du-Moulin
sur le territoire des municipalités régionales de comté de
Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré
par Hydro-Québec TransÉnergie**

Dossier 3211-11-104

Le 17 mai 2012

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de la ligne à 315 kV du parc éolien de la Rivière-du-Moulin par Hydro-Québec TransÉnergie répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-06-14	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2010-07-09	Transmission de la directive
2012-01-10	Réception de l'étude d'impact
2012-03-20	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet – première série
2012-04-10	Réception des réponses à la première série de questions et commentaires
2012-05-15	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-05-17	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet mis de l'avant par Hydro-Québec TransÉnergie consiste à construire une ligne de transport d'énergie à 315 kV d'une longueur d'environ 26 km entre le poste de l'initiateur du parc éolien de la Rivière-du-Moulin, EDF EN Canada inc. et une ligne à 345 kV existante. Il est à noter que la ligne projetée était initialement d'une tension de 345 kV. Le passage à une tension de 315 kV n'implique aucune modification physique au projet.

Le parc éolien de la Rivière-du-Moulin, d'une puissance de 350 MW, compte parmi les quinze projets retenus dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour 2000 MW d'énergie éolienne. Ce projet, qui fait l'objet d'une audience publique au

printemps 2012 est présentement à l'étape de l'analyse environnementale. La ligne projetée doit permettre d'intégrer la production du parc éolien au réseau principal d'Hydro-Québec.

Le tracé retenu par Hydro-Québec TransÉnergie se situe dans les MRC de Charlevoix et de La Côte-de-Beaupré, sur les territoires non organisés de Lac-Pikauba et de Lac-Jacques-Cartier.

Le coût global du projet est estimé à 28,8 M\$. La mise en service de la ligne est prévue en août 2014.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale Nationale;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

Les communautés innues de Mashteuiatsh et d'Essipit ainsi que la communauté Huronne-Wendate de Wendake ont également été consultées afin de connaître leurs préoccupations par rapport au projet et ses impacts.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 345 kV du parc éolien de la Rivière-du-Moulin – Étude d'impact sur l'environnement*, par Hydro-Québec Équipement et Services partagés, décembre 2011, pagination multiple et 7 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 345 kV du parc éolien de la Rivière-du-Moulin – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, réponses aux questions du MDDEP*, par Hydro-Québec Équipement et Services partagés, avril 2012, 34 pages et 1 annexe;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 345 kV du parc éolien de la Rivière-du-Moulin – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement, réponses à la deuxième série de questions du MDDEP*, par Hydro-Québec Équipement et Services partagés, 17 mai 2012, 6 pages.

L'analyse du dossier, faite en consultation avec les ministères et organismes, démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre de juillet 2010. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Denis Talbot, M. Sc. Env.
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre